

Clauses techniques pour le transport

CLAUSES DU CONTRAT TYPE	
1	Le transporteur doit avoir une autorisation de transport de déchets non dangereux. Merci de nous les envoyer spontanément à info@phoenix-plus.be
2	Le véhicule doit toujours être en ordre de contrôle technique.
3	Les parois de la benne ou du conteneur doivent être étanches.
4	Les parois intérieures de la benne ou du conteneur doivent toujours être nettoyées avant chargement et après déchargement.
5	Le cas échéant la benne doit être recouverte d'une bâche ou d'un filet (marchandise en vrac).
6	Le chauffeur doit être équipé de vêtements de sécurité au moment du chargement et du déchargement.
7	En cas de chargement vertical, le chauffeur doit être équipé d'un harnais et d'un stop-chute ad hoc avant de monter sur les containers

Procédure à respecter en cas de problème (accident – incendie)	
1	Prévenir immédiatement Phoenix Plus au +32 10 47.65.30 (secrétariat) pendant les heures de bureau et au +32 475 93 53 36 (J.F. Delvenne) en dehors de heures de bureau.